

# Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel  
**2014–2015**

**Éducation et Développement de la petite enfance**  
**Rapport annuel 2014–2015**

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-0932-6 (édition imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-0902-9 (PDF : version française)

ISSN 2368-4763 (édition imprimée bilingue)  
ISSN 2638-478X (PDF : version française)

10487 | 2015.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## ***Lettres d'accompagnement***

### **Du ministre à la lieutenante-gouverneure**

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Serge Rousselle, c.r.  
Ministre

---

### **Du sous-ministre au ministre**

L'honorable Serge Rousselle, c.r.  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier 2014–2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Gérald Richard  
Sous-ministre, Secteur francophone

---

### **Du sous-ministre au ministre**

L'honorable Serge Rousselle, c.r.  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier 2014–2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



John McLaughlin  
Deputy Minister, Anglophone sector

# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Message du sous-ministre . . . . .	3
Priorités stratégiques . . . . .	4
Faits saillants . . . . .	5
Mesures du rendement. . . . .	6
Survol des opérations du ministère . . . . .	18
Vue d'ensemble de la division et faits saillants . . . . .	20
Information financière . . . . .	26
Résumé des activités de recrutement. . . . .	27
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	28
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	29
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	30
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	30
Annexe . . . . .	31

# Message du ministre

L'éducation et la petite enfance sont des priorités clés du gouvernement. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick s'engage à fournir les meilleurs services de la petite enfance et le meilleur système d'éducation public possible, et offrir le meilleur système d'éducation publique possible pour que tous les enfants et tous les élèves soient en mesure de réaliser leur plein potentiel.

Le ministère a réalisé un travail important au cours de cet exercice en élargissant l'admissibilité aux subventions pour les services de garderie et en augmentant les subventions quotidiennes. Grâce à cette mesure, il sera plus facile pour les parents de participer au marché du travail pendant qu'une garderie agréée prend soin de leurs enfants, ce qui est une des priorités du gouvernement pour les familles.

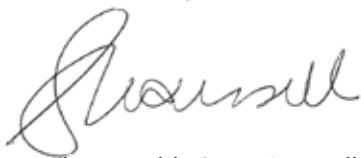
Le présent rapport annuel fait également état de notre objectif de veiller à ce que tous les jeunes de la province reçoivent l'éducation nécessaire pour assurer l'essor du Nouveau-Brunswick.

Au cours de cet exercice financier, des travaux préparatoires ont été entrepris pour plusieurs grandes initiatives, dont le nouveau plan d'éducation de la province et la Commission d'étude sur les services de garde. De plus, le ministère travaille avec d'autres organismes gouvernementaux à l'élaboration d'une stratégie de littératie provinciale et d'un modèle de prestation des services intégrés pour appuyer les enfants et les jeunes de la province. Ces initiatives façonneront la manière dont le ministère répondra aux besoins des Néo-Brunswickois pour les années à venir.

D'importants travaux ont également été réalisés en collaboration avec les partenaires autochtones en éducation du ministère dans le but de prolonger l'entente actuelle sur les droits de scolarité afin d'en élaborer une autre qui sera mise en place au cours de la prochaine année scolaire. Ces mesures font partie de l'engagement continu du ministère à offrir une éducation pour tous.

À l'exercice 2014–2015, des investissements dans de nouvelles écoles et la modernisation d'écoles existantes a permis au ministère d'atteindre ces objectifs, soit de fournir les infrastructures scolaires nécessaires au maintien d'un milieu sécuritaire, sain et propice à l'apprentissage. Le ministère a aussi lancé un programme d'amélioration à mi-vie, dont les investissements stratégiques servent à prolonger la durée de vie des écoles existantes à une fraction du coût d'une nouvelle construction.

Malgré les défis que notre province doit relever, le ministère continue de tout mettre en œuvre pour que le système scolaire demeure viable à long terme et que le ministère soit en mesure d'atteindre ces objectifs, soit de préparer les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick à l'éducation postsecondaire et au marché du travail, ainsi que de soutenir les parents en offrant des services de garderie de qualité pour se réaliser au sein de la population active. En collaborant étroitement avec ses partenaires, le ministère continuera de faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit un endroit exceptionnel où élever une famille.



L'honorable Serge Rousselle, c.r.  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

# Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a pour mission de guider les enfants de tout âge vers l'acquisition des connaissances qui leur permettront de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique. Le ministère croit avoir été en mesure de réaliser ce mandat lors de l'exercice financier 2014–2015 en fournissant un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire aux enfants du Nouveau-Brunswick.

Une réalisation importante de cet exercice est l'aboutissement des efforts visant la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et culturelle. Ce projet collectif rassembleur a permis à toute la communauté acadienne et francophone, en collaboration avec le gouvernement, d'élaborer une politique qui trace la voie afin de réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone : d'une part, assurer une solide formation générale aux enfants et aux élèves et favoriser leur développement global; d'autre part, participer à la transmission de la langue et de la culture.

Le ministère continue de travailler avec les districts scolaires, les enseignants, les enseignantes, les éducateurs, les éducatrices et les parents pour favoriser l'apprentissage des élèves. En outre, un nouveau plan de 10 ans est en cours d'élaboration et mettra sur une mobilisation des partenaires du ministère et des différents acteurs clés du système d'éducation au Nouveau-Brunswick.

Il en est de même pour le secteur de la petite enfance avec la création d'une commission d'étude qui permettra de mieux cibler les besoins en matière de services de garderie au Nouveau-Brunswick. Le ministère continue également à offrir un soutien aux éducatrices et aux éducateurs afin qu'ils obtiennent la formation nécessaire pour accompagner les enfants dans leur apprentissage et faire en sorte que leur transition vers le système scolaire soit harmonieuse.

En bref, les initiatives entreprises et mises en œuvre durant l'exercice financier 2014–2015 contribuent à tracer la voie à suivre pour assurer l'avenir du système d'éducation au Nouveau-Brunswick. Le ministère est déterminé à se servir de ses réalisations comme levier qui lui permettra de poursuivre ses objectifs de développement de l'éducation et de la petite enfance. Pour ce faire, il travaillera en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, notamment les districts scolaires, les conseils d'éducation de district, les enseignants et les enseignantes, les administrations et le personnel scolaire, ainsi que les parents et les partenaires communautaires de l'éducation et de la petite enfance. Ensemble, nous œuvrons à assurer le meilleur départ possible de l'enfant, et faisons en sorte que les élèves du Nouveau-Brunswick se réalisent pleinement dans leur vie scolaire, sociale et personnelle.



Gérald Richard  
Sous-ministre  
Secteur francophone

# Message du sous-ministre

Dans le cadre de son mandat, le ministère met tout en œuvre pour offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire et sain pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick. Le ministère travaille continuellement avec les éducateurs et les éducatrices, le personnel de soutien, les administrations et les parents pour appuyer l'apprentissage des enfants et des élèves. De plus, un nouveau plan d'éducation de dix ans est en cours d'élaboration et des consultations avec les partenaires du ministère et des acteurs clés sont en cours.

L'amélioration des compétences en littératie des élèves se veut la grande priorité du ministère, et le système scolaire, ainsi que le programme d'éducation à la petite enfance continuent de soutenir le développement des élèves par l'intermédiaire du nouveau programme amélioré et d'un programme d'évaluation équilibré qui encourage les enseignants à employer une méthode d'évaluation continue en classe. De plus, le ministère a franchi des étapes importantes pour veiller à ce que la diversité soit acceptée et célébrée au sein du système d'éducation. Dans le domaine du développement de la petite enfance, le ministère continue d'offrir du soutien aux éducateurs pour qu'ils reçoivent de la formation dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance, et ainsi offre aux élèves le meilleur départ possible à leur entrée dans le système scolaire.

Pendant plusieurs années, le ministère s'est concentré sur l'amélioration des compétences en littératie des élèves. Grâce à ces efforts, le ministère constate des résultats très prometteurs aux évaluations provinciales en littératie des élèves de la 7<sup>e</sup> et de la 9<sup>e</sup> année. Les élèves développent des compétences en littératie plus fortes et plus solides.

Au cours de la dernière année, le ministère a lancé des programmes de codage pour aider les élèves à acquérir cette compétence essentielle à la réussite dans l'économie du savoir. Une compréhension précoce du codage et des sciences informatiques fera en sorte que les élèves de la province bénéficient d'un tremplin pour la réussite dans de nombreux cheminements de carrière du XXI<sup>e</sup> siècle. Le ministère a mis au point des modules et des ressources d'apprentissage sur le codage qui sont utilisées quotidiennement en classe. En décembre, plus de 100 écoles du Nouveau-Brunswick ont participé au projet Hour of Code, tout comme des écoles de 180 autres pays. Les élèves de la province ont participé à 54 082 séances de codage pendant cette activité d'une durée d'une semaine, ce qui représente 16 pour cent du taux de participation canadien.

La Commission d'étude sur les services de garde examinera les services de garderie et, grâce aux consultations et aux enquêtes, déterminera les besoins des parents du Nouveau-Brunswick et la façon dont le gouvernement peut arriver à apporter un soutien accru aux exploitants qui offrent ce service essentiel aux parents de jeunes enfants.

L'équipe du ministère et ses partenaires, soit les sept districts scolaires, les conseils d'éducation de district, les enseignantes et enseignants, les administrations, les partenaires communautaires de l'éducation et de la petite enfance et les exploitants de garderie contribuent tous au succès continu du soutien des accomplissements scolaires, sociaux et personnels des enfants du Nouveau-Brunswick.



John McLaughlin  
Deputy Minister  
Anglophone sector

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité fiscale** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.



# Faits saillants

**Pendant l'exercice financier 2014-2015, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mené les activités suivantes pour appuyer les priorités stratégiques :**

Faire en sorte que les agences de la famille et de la petite enfance fournissent, en moyenne par mois, des services à environ 3 800 enfants et leurs familles. Ce qui représente une augmentation de plus de 100 pour cent des cas suivis par ces agences depuis la refonte de ces services en 2013.



Augmenter les subventions quotidiennes maximales pour les nourrissons (de 0 à 24 mois) de 1 \$ par jour, pour faire passer le taux quotidien maximal de 27,50 \$ par jour à 28,50 \$ par jour, ainsi que mettre en place une hausse des subventions quotidiennes maximales pour les enfants d'âge préscolaire (de deux à cinq ans) de 0,50 \$ par jour, pour faire passer le taux quotidien de 23,75 \$ par jour à 24,25 \$ par jour.



Réviser le programme provincial d'évaluation pour qu'il corresponde aux mesures nationales et internationales axées sur la lecture, les mathématiques et les sciences. (secteur anglophone)



Offrir de la formation à l'échelle de la province à 514 enseignants par l'intermédiaire du programme de formation en ligne du ministère qui porte entre autres sur les compétences essentielles pour soutenir les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme. (secteur anglophone)



Publication et lancement de la *Politique d'aménagement linguistique et culturel*. (secteur francophone)



Mettre en œuvre le système de gestion formelle au sein de la Direction des programmes d'études et de l'évaluation et de la Direction des services d'appui à l'apprentissage pour mieux répondre aux besoins des enseignants et des élèves de la province. (secteur francophone)



Modifier la *Loi sur l'éducation* pour qu'elle intègre le langage et les concepts employés à l'heure actuelle en éducation inclusive.



Coordonner le renouvellement des ententes quinquennales relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations pour 16 collectivités des Premières Nations.



Fournir une formation en gestion quotidienne à 75 employés (de neuf écoles du District scolaire francophone Sud) pour aider les écoles à stimuler systématiquement les améliorations et ainsi améliorer les résultats des élèves.

# Mesures du rendement

Plus d'emplois	Mesures
Des élèves prêts pour le postsecondaire	Pourcentage d'élèves ayant réussi l'examen de français de la 11e année et ayant obtenu une note de 70 pour cent ou plus (secteur francophone seulement)
	Pourcentage d'élèves ayant obtenu au moins une note de passage à l'évaluation des compétences linguistiques en anglais des élèves de 9e année : Lecture (secteur anglophone seulement)
Préparer la main-d'œuvre	Nombre de projets entrepreneuriaux mis en œuvre (secteur francophone seulement)
Responsabilité financière	Mesures
Réduire les dépenses	Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées
Le meilleur endroit pour élever une famille	Mesures
Des élèves prêts à contribuer à la société	Pourcentage des répondants de la 12e année étant d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé disant qu'ils ont confiance en leur avenir (les deux secteurs)
Aider les familles	Perception des élèves en ce qui a trait au milieu scolaire (les deux secteurs)
	Pourcentage de couverture des places en garderie (les deux secteurs)
Gouvernement intelligent	Mesures
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés	Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie 2)
	Pourcentage d'évaluations du rendement des employés effectuées en 2013

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

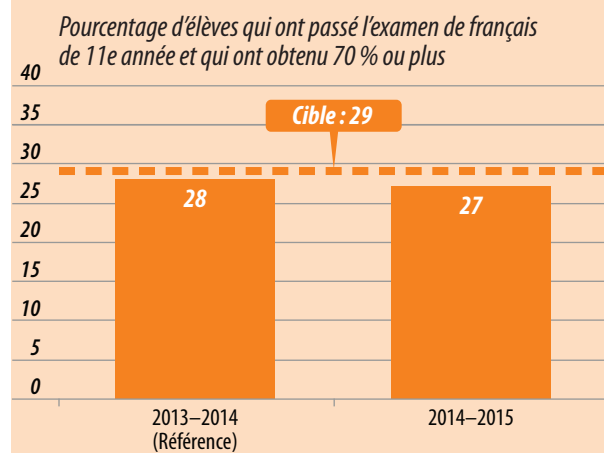
*Des élèves prêts pour le postsecondaire.*

### Mesure

*Pourcentage d'élèves qui ont passé l'examen de français 11e année et qui ont obtenu 70 pour cent ou plus — secteur francophone seulement.*

### Description de la mesure

L'évaluation de français 11e année comporte un volet lecture et un volet écriture. Cette évaluation est administrée en mai (écriture) et en juin (lecture) de chaque année scolaire à tous les élèves qui suivent le cours de français 11e. La mesure représente le pourcentage d'élèves ayant participé aux deux composantes (lecture et écriture) de l'évaluation et ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 70 pour cent.



### Rendement général

Le pourcentage d'élève obtenant un résultat égal ou supérieur à 70 pour cent demeure stable. La cible fixée pour 2015 n'a pas été atteinte, ce qui signifie que le ministère devra poursuivre ses efforts pour améliorer le rendement des élèves en français.

### Raison d'être de cette mesure?

Il est essentiel que les élèves du Nouveau-Brunswick soient prêts pour le marché du travail et qu'ils puissent saisir toutes les occasions qui se présenteront à eux pour améliorer leur qualité de vie en plus de contribuer positivement à la société et à l'économie en tant que citoyennes et citoyens à part entière.

Posséder des compétences en lecture et en écriture est une condition essentielle pour assurer la participation de la population active sur le marché du travail.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis en place un programme provincial d'évaluation pour mesurer les progrès des élèves en lecture et en écriture et fournir le soutien nécessaire au personnel scolaire pour améliorer le rendement des élèves.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Un rapport intitulé « Compléments aux résultats » a été préparé pour les enseignants et enseignantes de français 11e année afin de les aider à mieux interpréter les résultats de leurs élèves à l'évaluation provinciale. Ce rapport précise le taux de réussite à chacune des habiletés évaluées. Ainsi, les enseignantes et enseignants sont en mesure de cibler les actions qui peuvent améliorer leurs pratiques pédagogiques, ce qui devrait avoir une incidence positive sur les apprentissages des élèves.

Dans tous les districts scolaires, les enseignants et enseignantes ont l'occasion de se réunir régulièrement pour discuter des progrès et des défis d'apprentissage de leurs élèves. Les communautés d'apprentissage professionnelles permettent donc à tous les enseignants et enseignantes, entre autres ceux et celles qui enseignent le français 11e année, de partager et de mettre à l'essai diverses pratiques pédagogiques gagnantes afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages.

Au cours de la dernière année, certains districts scolaires ont commencé à mettre sur pied divers projets pédagogiques dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion formelle dans les écoles. Ainsi, quelques écoles secondaires ont proposé des projets pédagogiques en lien avec les cours de français pour tenter de trouver des pratiques gagnantes qui permettront aux élèves de parfaire leurs compétences en français.

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

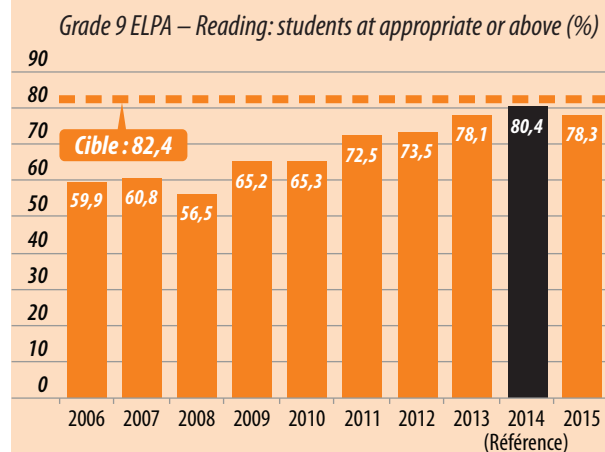
*Des élèves prêts pour le postsecondaire.*

### Mesure

*Pourcentage d'élèves ayant obtenu au moins une note de passage à l'évaluation des compétences linguistiques en anglais des élèves de 9e année (ELPA) : Lecture — secteur anglophone seulement.*

### Description de la mesure

L'ELPA évalue les aptitudes pratiques de lecture et d'écriture des élèves en fonction des résultats du programme d'études pour les classes d'anglais, langue d'enseignement (8e année) et des normes de rendement connexes. Il s'agit d'une évaluation de la littératie fonctionnelle.



### Rendement général

Il y a eu une amélioration constante des résultats des élèves au fil du temps et une légère diminution en 2014–2015.

### Raison d'être de cette mesure?

L'ELPA est une exigence relative à l'obtention du diplôme pour tous les élèves du système scolaire anglophone du Nouveau-Brunswick. L'ELPA évalue les compétences en littératie des élèves en fonction des résultats du programme d'études pour les classes d'anglais, langue d'enseignement du Canada atlantique (8e année) et des normes provinciales de compétences sur la capacité de lire et d'écrire (évaluation à la fin de la 8e année). Les élèves qui échouent bénéficient d'interventions et repassent l'évaluation en 11e ou en 12e année. L'objectif de cette approche est de faire en sorte que les élèves du système d'éducation anglophone du Nouveau-Brunswick possèdent les compétences fonctionnelles de base en littératie lors de leur transition vers les études postsecondaires ou le marché du travail.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Un outil de dépistage visant à déterminer les besoins en littératie des élèves au début de la 9e année a été développé. Cet outil comprend du matériel d'intervention pour favoriser l'apprentissage des élèves.

Les normes en matière d'anglais, langue d'enseignement à l'école secondaire, ont été mises au point et les éducateurs principaux du secondaire ont participé à l'élaboration de formation pour d'autres enseignants du secondaire.

Des groupes d'éducateurs ont examiné les recherches menées pour améliorer les structures au secondaire ainsi que les pratiques éducatives et d'évaluation. Un rapport final des recommandations a été soumis.

Les enseignants continuent de renforcer les capacités pour les pratiques d'évaluation formative en littératie, ce qui permet aux éducateurs de cibler les besoins des étudiants et de modifier l'enseignement en conséquence.

Les enseignants ont reçu une formation professionnelle sur les mises à jour du programme d'anglais, langue d'enseignement pour les élèves de 7e et 8e année.

## Plus d'emplois

### Objectif de la mesure

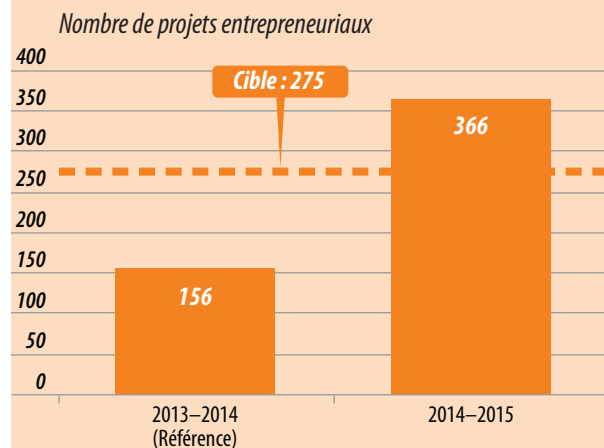
Préparer la main-d'œuvre.

### Mesure

Nombre de projets entrepreneuriaux mis en œuvre — secteur francophone seulement.

### Description de la mesure

Le nombre de projets entrepreneuriaux qui ont été mis en œuvre dans le cadre du Fonds d'appui pour le développement de l'esprit d'entreprendre.



### Rendement général

La cible a été atteinte. Le Fonds d'appui a soutenu financièrement des projets entrepreneuriaux dans plus de 92 pour cent des écoles francophones du Nouveau-Brunswick.

### Raison d'être de cette mesure?

L'esprit d'entreprendre désigne l'attitude ou le savoir-être conduisant l'élève à prendre des initiatives, à relever des défis et à devenir maître de son propre avenir. Amener l'élève à développer son esprit d'entreprendre, c'est l'inciter à innover, à concrétiser ses idées, à élargir son champ d'action et à faire des choix qui auront un effet positif sur sa santé globale et sur son engagement au sein de sa communauté.

En accordant une place de choix au développement de l'esprit d'entreprendre, le ministère permet aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à leur transition vers les études postsecondaire ou vers le marché du travail. Ces élèves développent des qualités et des compétences qui leur serviront tout au long de leur vie : confiance en soi, sens des responsabilités, leadership, ingéniosité, créativité, fierté identitaire et culturelle. Il importe donc pour le système éducatif acadien et francophone de continuer à mettre en place des mécanismes qui favorisent la mise sur pied de projets entrepreneuriaux dans les écoles de la province.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Gestionnaire du Fonds d'appui, l'organisme Place aux compétences (PAC) continue à jouer un rôle important auprès des écoles qui souhaitent mettre en œuvre des projets entrepreneuriaux. Le ministère a donc accepté cette année de fournir les services d'une personne qui œuvre à temps plein pour cet organisme.

Une étude exploratoire a été effectuée en partenariat avec l'Université de Moncton pour mesurer les effets des projets pédagogiques entrepreneuriaux sur l'esprit d'entreprendre des élèves.

Enfin, le développement de l'esprit d'entreprendre figure parmi les actions prioritaires du Plan éducatif provincial, ce qui signifie que le ministère continuera d'accorder une grande importance à ce domaine au cours des prochaines années.

## Responsabilité financière

### Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

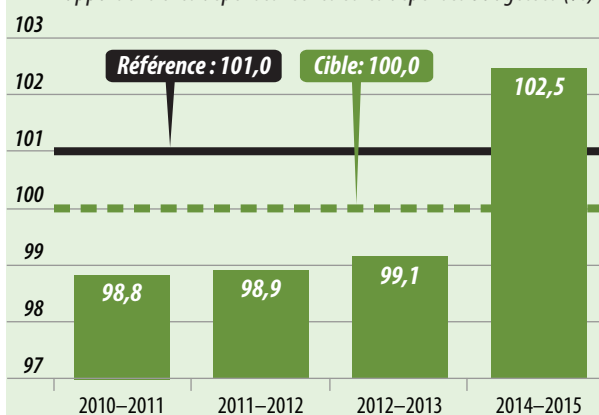
### Mesure

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

### Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si le ministère a dépassé ou sous-utilisé son budget. Il sera de plus de 100 pour cent s'il y a dépassement budgétaire ou de moins de 100 pour cent dans le cas contraire.

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées (%)



### Rendement général

Les dépenses réelles ont dépassé le budget.

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget et sa capacité à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'exercice.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Tous les efforts ont été déployés pour contrôler les dépenses, mais le ministère a tout de même dépassé le seuil de dépenses prévues au budget. Ce dépassement s'explique principalement par le fait qu'au cours des dernières années, le budget a été réduit puisque de nombreuses initiatives n'ont pas été mises en œuvre, ou les économies prévues ne se sont pas concrétisées. Plus précisément, les réductions budgétaires en lien avec la gestion des absences imprévues, l'examen de la taxe à la consommation, l'augmentation de l'efficacité des technologies de l'information (TI) et les réductions générales n'ont pas été réalisées au cours de l'exercice.

# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

*Des élèves prêts à contribuer à la société.*

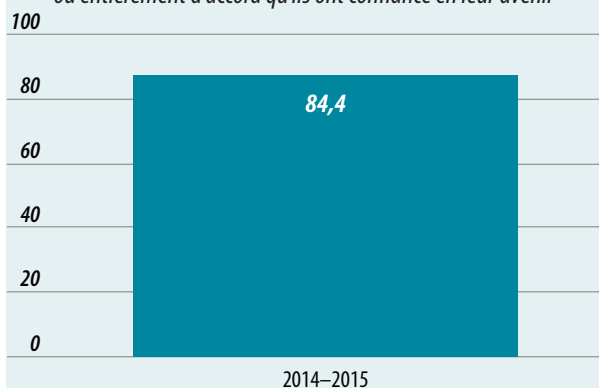
## Mesure

*Pourcentage de répondants de 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir (année scolaire 2013–2014) — secteur francophone.*

## Description de la mesure

Cette mesure informe sur le degré de confiance des élèves de 12e année quant à leur avenir.

*Pourcentage de répondants de 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir*



## Rendement général

C'est la première fois que cette question est posée dans le sondage des finissants de 12e année.

## Raison d'être de cette mesure?

Le contexte actuel du monde du travail se voit de plus en plus incertain compte tenu des changements technologiques et des mutations profondes qu'il subit. De fait, les individus sont appelés à se réajuster continuellement, puisqu'ils vivront de multiples changements d'emplois au cours de leur vie. De nouveaux emplois se créent régulièrement tandis que d'autres disparaissent. De grandes tendances caractérisent le marché du travail actuel et à venir, notamment le contexte économique, la population vieillissante, la protection de l'environnement, le niveau de plus en plus élevé de compétences exigées dans les nouveaux emplois et le manque de main-d'œuvre qualifiée pour occuper ces emplois. Face à toutes ces nouvelles réalités, il importe que l'école offre une formation axée sur les besoins de tous les élèves, leur permettant ainsi d'acquérir les connaissances, les compétences, et les attitudes nécessaires à la réalisation de leur projet de vie-carrière afin qu'ils puissent envisager leur avenir avec confiance une fois leur secondaire terminé.

Tout au long de leur parcours scolaire, les élèves doivent donc être amenés à vivre différentes expériences favorisant leur connaissance de soi et la découverte des possibilités qui s'offrent à eux, en plus de leur permettre de mieux cibler leurs objectifs d'avenir et d'établir un plan d'action en vue de construire, réaliser et mener avec succès leur projet de vie-carrière.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

De nombreux cours au choix sont offerts aux élèves du secondaire afin de leur permettre d'explorer divers domaines d'intérêt. Ces cours sont offerts soit en face à face, soit en ligne. À titre d'exemple, les élèves du secondaire ont accès à des cours de charpente, de menuiserie, de cuisine professionnelle, d'aménagement paysager, de musique, d'arts visuels, etc. Certains élèves ont eu l'occasion de suivre des cours offerts par des établissements postsecondaires, ce qui les encourage certainement à poursuivre leurs études après le secondaire.

Pour répondre aux besoins particuliers de plusieurs élèves en grande difficulté, le ministère a créé le Programme de compétences essentielles leur permet de développer les compétences dont ils auront besoin pour poursuivre leurs études au niveau collégial dans divers domaines. Ce programme connaît beaucoup de succès et continue à prendre de l'ampleur.

Un projet pilote impliquant quatre écoles secondaires, le Programme de compétences essentielles pour le marché du travail (PCEMT), a également été mis au point au cours de la dernière année pour des élèves ciblés désirant accéder directement au marché du travail après leurs études secondaires. Ce programme vise à développer les compétences nécessaires pour occuper certains postes précis identifiés par des entreprises locales.

Le ministère a développé une stratégie provinciale sur le développement vie-carrière, et sa mise en œuvre a débuté au cours de la dernière année. Ainsi, le cours de formation personnelle et sociale de la 6e à la 8e année a été révisé afin d'y inclure des résultats d'apprentissages précis sur le développement vie-carrière. De plus, des pistes d'action ont été développées pour favoriser la mise en œuvre du portfolio vie-carrière pour tous les élèves de la 6e à la 12e année. Par ailleurs, le ministère se penche également sur le rôle des conseillers en orientation afin que ces derniers puissent passer davantage de temps dans les écoles primaires. L'ensemble de ces projets sera mis en œuvre dans les écoles francophones au cours de l'année scolaire 2016–2017.

# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

Des élèves prêts à contribuer à la société.

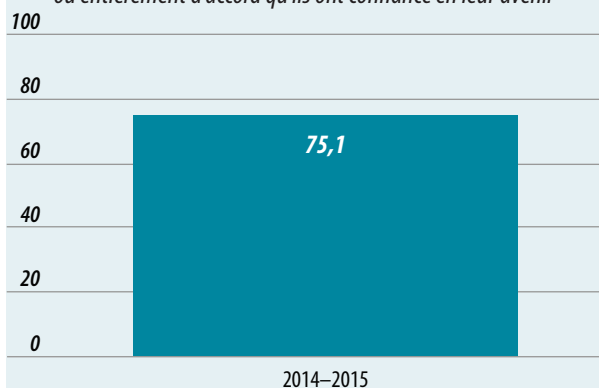
## Mesure

Pourcentage des répondants de la 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir (année scolaire 2013–2014) — secteur anglophone.

## Description de la mesure

Cet indicateur mesure le niveau de confiance des élèves du Nouveau-Brunswick quant à leur avenir.

Pourcentage de répondants de 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir



## Rendement général

C'est la première fois que cette question est posée dans le cadre du questionnaire de départ des élèves de la 12e année.

## Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure reflète le succès du système d'éducation et de ses partenaires dans deux grands domaines. Le premier est celui de la prestation d'expériences d'apprentissage qui favorisent l'autodécouverte, la maîtrise de compétences, la connaissance des choix de carrière, la planification de carrière et l'établissement d'objectifs— une combinaison gagnante de connaissances, de compétences et d'attitudes pour le XXIe siècle.

Le deuxième domaine est l'investissement dans le mieux-être et la résilience mentale des élèves. L'objectif consiste à faire en sorte que les élèves quittent le système d'éducation munis de connaissances et d'habitudes qui leur serviront dans la vie et la carrière de leur choix en leur permettant de communiquer, de créer des liens, de résoudre des problèmes et de gérer leur vie avec souplesse et confiance. Les élèves sans confiance en leur avenir ont peu de raisons d'être motivés, novateurs et d'atteindre leur plein potentiel.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

La proportion de conseillers en orientation par rapport au nombre d'élèves augmente graduellement grâce aux recommandations du rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles* afin de permettre au personnel d'orientation d'accorder plus de temps à soutenir l'éducation des élèves et leur choix de carrière et à répondre à leurs besoins émotionnels et comportementaux.

En 2014–2015, le ministère a lancé un programme pilote pour les élèves de la 9e et la 10e année qui met l'accent sur le développement personnel et la planification de carrière. Ce programme sera élargi pour inclure encore plus d'écoles l'an prochain.

Le ministère a entamé des travaux d'élaboration d'outils de dépistage et d'interventions en mathématique et en littératie pour les élèves qui font la transition vers la 9e année.

Un projet pilote ayant recours à l'utilisation de technologie d'assistance pour les élèves à besoins divers qui passent du secondaire au postsecondaire ou au marché du travail s'est poursuivi et sera offert à chacun des quatre districts scolaires anglophones en 2015–2016.

En collaboration avec le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF), le ministère a prolongé l'entente avec Career Cruising, pour une durée de trois ans. La capacité de faire le suivi des statistiques d'utilisation, de l'élaboration du portefeuille de carrière des élèves et de la participation des parents est essentielle à la prise de décisions fondées sur des données probantes et à l'avancement du logiciel d'élaboration de carrière.

En collaboration avec le CAMEF, le ministère a lancé *En action vers l'avenir — Cadre pour le développement de carrière dans le secteur de l'éducation publique de l'Atlantique: 2015–2020* qui définit l'orientation stratégique et les objectifs quinquennaux en matière de planification et de développement de carrière du ministère.



# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

Aider les familles.

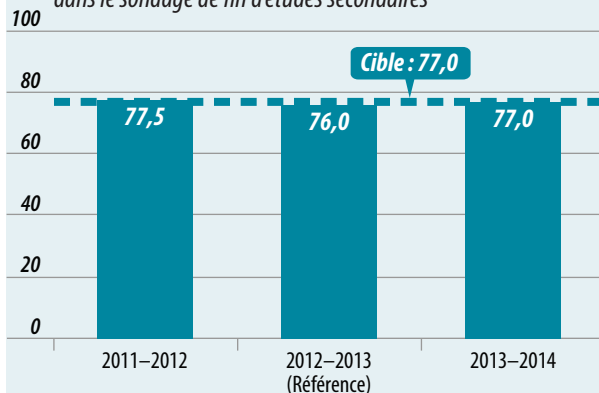
## Mesure

Index des questions relatives à l'environnement scolaire dans le sondage de fin d'études secondaires (année scolaire 2013–2014) — secteur francophone.

## Description de la mesure

Cet indicateur mesure le sentiment d'appartenance des élèves à leur école et leurs expériences en lien avec l'intimidation à l'école. Consulter l'annexe pour voir la répartition des résultats du questionnaire.

Index des questions relatives à l'environnement scolaire dans le sondage de fin d'études secondaires



## Rendement général

Référence : 76 % (secteur francophone)

Cible : 77 % (secteur francophone)

Réel : 77 % (secteur francophone)

## Raison d'être de cette mesure?

Il est essentiel que les élèves se sentent en sécurité dans leur milieu scolaire. Ce sentiment est à la base de tout apprentissage. Cette mesure permet au personnel enseignant de comprendre les perceptions et le vécu des élèves, ce qui guide le ministère dans le cadre du développement de programmes et de services et la mise en œuvre de stratégies pour contrer l'intimidation. Le ministère sait que le sentiment d'appartenance à l'école est un élément clé de la création d'un milieu d'apprentissage respectueux, sain et sécuritaire.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Pendant la semaine du 17 au 21 novembre, toutes les écoles francophones de la province ont participé à la 3e semaine provinciale de la prévention de l'intimidation. Plusieurs écoles de la 6e à la 12e année (72) ont accueilli la tournée « Livre ouvert » de Christian Kit Goguen dans laquelle il a parlé de l'importance de la résilience.

Toutes les directions d'école ont reçu une journée de formation sur la prévention de l'intimidation ainsi que sur les démarches préconisées en cas d'intimidation. Cette année, dans le cadre du protocole d'entente avec Sécurité publique, toutes les écoles ont reçu des ressources pédagogiques pour les élèves de la 4e à la 10e année portant sur l'exploitation sexuelle des enfants et la sécurité sur Internet.

Au printemps, le premier rapport annuel sur l'intimidation a été présenté à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Ce rapport comprend des données statistiques et un aperçu des programmes et des activités qui se déroulent dans le système scolaire et qui ont pour but la création d'un milieu d'apprentissage respectueux, sain et sécuritaire.

Enfin, le dossier de la prévention de l'intimidation a évolué vers une vision plus large, entre autres, celle de la diversité et du respect.

# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

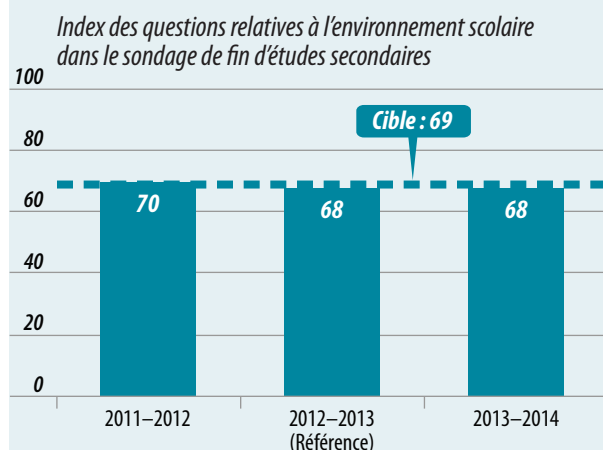
Aider les familles.

## Mesure

Perception que se font les élèves du milieu scolaire : cet indice est fondé sur une sélection d'éléments du questionnaire de départ de la 12<sup>e</sup> année (année scolaire 2013–2014) — secteur anglophone.

## Description de la mesure

Cet indicateur mesure comment les élèves du Nouveau-Brunswick se sentent par rapport au milieu scolaire qu'ils fréquentent. Cela comprend le sentiment d'appartenance, le climat disciplinaire, le défi scolaire et la satisfaction générale par rapport à l'expérience scolaire.



## Rendement général

De légers changements pour différentes composantes de l'indice ont pu être observés, mais la perception des élèves est demeurée constante au cours des cinq dernières années. Consulter l'annexe pour voir la répartition des résultats du questionnaire.

## Raison d'être de cette mesure?

L'objectif est de créer un milieu scolaire sécuritaire, accueillant, valorisant et inclusif pour tous les élèves.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Un nouveau dossier, *Diversity and Respect* a été créé en 2015. La composante du milieu d'apprentissage positif de ce portefeuille comprend des initiatives liées à la prévention de l'intimidation et à l'intervention en cas d'intimidation, à la mise en place d'un milieu d'apprentissage positif et à l'éducation inclusive pour la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, trans et en questionnement (LGBTQ).

À la session du printemps, le premier rapport annuel sur l'intimidation, intitulé Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick, a été présenté à l'Assemblée législative. Ce rapport présente des statistiques et un aperçu des activités et des programmes en place dans les écoles du Nouveau-Brunswick pour créer le milieu d'apprentissage nécessaire pour la réussite scolaire et sociale de tous les élèves.

Le New Brunswick LGBTQ Inclusive Education Resource a été lancé et 100 écoles ont participé à une occasion d'apprentissage professionnelle tenue par les animateurs d'Égale. Cette ressource est maintenant disponible en ligne <http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/education/k12/content/lgbtq.html>.

Les districts scolaires anglophones ont reçu du financement pour offrir au personnel de l'éducation de la formation de base sur la santé mentale. Les formations annuelles suivantes du personnel scolaire du personnel des services de soutien à l'éducation ont été jugées essentielles pour répondre aux besoins en santé mentale des élèves :

- School Crisis Prevention and Intervention (PREPaRE);
- Prévention du suicide (ASIST);
- Intervention en situation de crise sans violence;
- Évaluation des menaces ou des risques de violence;
- Formation et services de médiation;
- Changeons les mentalités/Premiers soins en santé mentale.

Des séances de perfectionnement professionnel ont permis au personnel scolaire d'en apprendre davantage sur les initiatives de prévention de l'intimidation et sur les interventions en cas d'intimidation (respect à l'école, milieu d'apprentissage et de travail positif, conférences contre l'intimidation pour les élèves, intervention et soutien au comportement positif – SCP).

Les ressources sur l'exploitation des enfants sur Internet ont été incluses dans le programme de mieux-être de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année.

Des programmes pilotes d'appui à la santé et à la résilience mentale ont été menés au primaire et au secondaire.

Le ministère participe à la recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (TRAM). Cette initiative est conçue pour transformer la prestation de services de santé mentale pour les jeunes Canadiens âgés de 11 à 25 ans atteints de maladie mentale. Au Nouveau-Brunswick, le projet prend la forme d'une initiative collaborative mise en œuvre par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, divers ministères, entre autres le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la GRC et des intervenants, notamment l'organisme Partenaires pour la jeunesse.

# Meilleur endroit pour élever une famille

## Objectif de la mesure

Aider les familles.

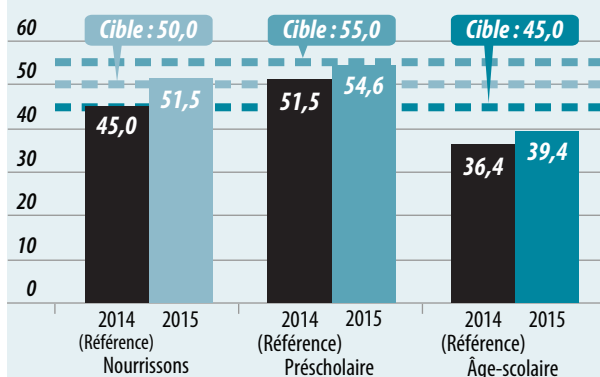
## Mesure

Pourcentage de collectivités (selon les 33 collectivités du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick) ayant un rapport acceptable de places en garderie par type de programme.

## Description de la mesure

L'accès aux services de garde appuie la participation continue des parents au marché du travail. L'objectif, c'est que la collectivité ait assez de places en garderie pour 13 pour cent de sa population de nourrissons, 48 pour cent de sa population préscolaire et 20 pour cent de sa population recevant des services de garde après l'école. Cette mesure permettra de connaître le pourcentage de collectivité (selon les 33 collectivités du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick) ayant atteint ce rapport.

Pourcentage de collectivité ayant rapport acceptable de places en garderie par type de programme



## Rendement général

As of March 31, 2015:

- 51,5 % des collectivités (17 sur 33) ont atteint le pourcentage cible de places en garderie pour nourrissons;
- 54,6 % des collectivités (18 sur 33) ont atteint le pourcentage cible de places en garderie pour les enfants d'âge préscolaire.
- 39,4 % des collectivités (13 sur 33) ont atteint le pourcentage cible de places pour les enfants d'âge scolaire.

## Raison d'être de cette mesure?

L'objectif est de porter le nombre de places en garderie (garderies éducatives) à 30 000 au Nouveau-Brunswick d'ici 2020. Objectifs connexes :

- faire en sorte que le rapport de places disponibles des collectivités francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick est équitable
- créées des places dans les collectivités qui en ont le plus besoin
- aider les parents à trouver une place en garderie en établissant un registre des places en garderie
- favoriser l'égalité d'accès aux services de garde par l'élimination de la discrimination fondée sur le revenu ou d'autres facteurs.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Le ministère gère le programme Soutien financier à l'amélioration de la qualité (SFAQ) qui offre des fonds pour approuver les garderies éducatives pour augmenter la disponibilité et la qualité de leurs services au Nouveau-Brunswick. Le SFAQ offre des fonds pour rehausser le salaire des employés des garderies éducatives.

En 2014-2015, le SFAQ a permis d'accroître le financement dans le but d'augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance de 25 cents l'heure pour les éducateurs ayant une formation reconnue en éducation de la petite enfance et de huit cents l'heure pour ceux sans formation.

Du financement supplémentaire a été accordé au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour la prestation de soutien financier à la création de places en garderie et pour la formation en petite enfance des éducateurs du domaine.

Les taux de subvention de garderie ont augmenté afin de permettre aux parents sur le marché du travail ou aux études d'avoir davantage accès à des services de garderie abordables. Le plafond du revenu familial annuel qui détermine l'admissibilité à la subvention maximale est passé à 30 000 \$ et l'augmentation du plafond du revenu familial annuel qui détermine la fin de l'admissibilité à la subvention est passée à 55 000 \$.

Le ministère a augmenté les subventions quotidiennes maximales pour les nourrissons (de 0 à 24 mois) de 1 \$ par jour, pour faire passer le taux quotidien maximal de 27,50 \$ par jour à 28,50 \$ par jour, ainsi que mettre en place une hausse des subventions quotidiennes maximales pour les enfants d'âge préscolaire (de deux à cinq ans) de 0,50 \$ par jour, pour faire passer le taux quotidien de 23,75 \$ par jour à 24,25 \$ par jour.

# Gouvernement intelligent

## Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

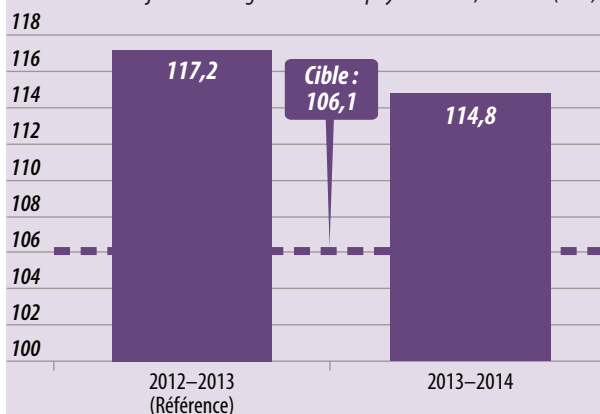
## Mesure

Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie 2).

## Description de la mesure

Cette mesure porte sur le nombre total de jours de maladie utilisés par les employés de la Partie 2 (p. ex. les employés des districts scolaires) pendant l'année scolaire 2013–2014. La cible a été calculée en appliquant une réduction de 20 pour cent des jours de maladie pour les employés de la Partie 2 par rapport aux jours de maladie réels de l'année scolaire 2011–2012.

Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés, Partie 2 (000)



## Rendement général

La cible n'a pas été atteinte.

## Raison d'être de cette mesure?

La gestion des présences est une facette importante de tout organisme. L'assiduité des employés influe directement sur le niveau des services offerts par l'école ou le district. De hauts niveaux d'assiduité peuvent mener à une excellente qualité de service aux élèves, à une productivité élevée, à une amélioration du moral des collègues de travail et, enfin, à un meilleur rendement des élèves.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Une équipe de projet a été mise en place et amorcera l'élaboration d'une initiative d'absentéisme pour la Partie 2. Cette initiative offrira une approche globale et cohérente selon laquelle les superviseurs immédiats feront la promotion d'un milieu de travail sain, et régleront les questions relatives à l'assiduité, ce qui permettra de réduire les absences évitables, de soutenir les employés éprouvant des difficultés d'assiduité régulière et de s'efforcer d'avoir une main-d'œuvre en santé et productive.

# Gouvernement intelligent

## Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

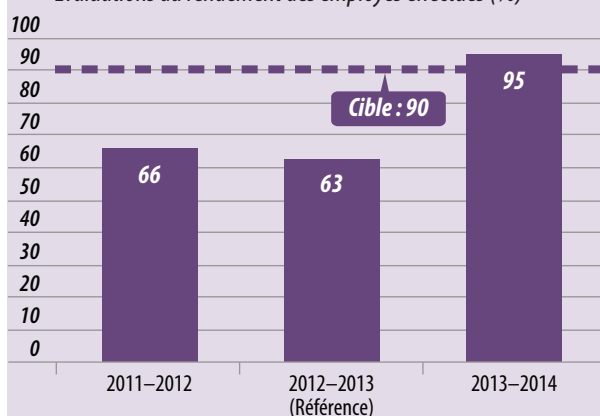
## Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement de l'employé effectuées en 2013.

## Description de la mesure

La gestion du rendement est mesurée en nombre d'évaluations du rendement réalisées et signalées en tant que pourcentage des évaluations de rendement effectuées, selon les employés admissibles. Les employés admissibles travaillent depuis au moins six mois au sein du ministère depuis le 31 décembre de chaque année. De ce nombre, on compte également les employés titulaires d'un contrat de services personnels, les employés détachés, etc., qui sont sur le point de faire l'objet d'un renouvellement de contrat.

Évaluations du rendement des employés effectués (%)



## Rendement général

En général, le rendement du ministère était très satisfaisant puisqu'il a dépassé la cible et les données de référence. Étant donné que c'est la première fois qu'on emploie le nouveau format du processus de gestion du rendement, les résultats sont excellents.

## Raison d'être de cette mesure?

La gestion du rendement est importante pour aider à promouvoir un milieu qui favorise la communication ouverte où les liens sont renforcés et les employés se sentent soutenus. Elle accroît l'engagement à l'égard de l'organisme en créant une main-d'œuvre motivée et en offrant aux employés l'occasion de discuter des éléments de réussite et des possibilités d'amélioration.

Les plans de travail devraient s'harmoniser avec les objectifs stratégiques du ministère et clarifier les attentes de rendement du travail; le plan d'apprentissage et de perfectionnement permet aux gestionnaires et aux employés de planifier le perfectionnement des employés et d'établir les objectifs de carrière. Ce processus permet également la rétroaction et l'encadrement bidirectionnels continus pendant l'année et au début de l'évaluation de rendement annuel.

## Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

En février 2013, un nouveau processus de gestion du rendement a été mis en place au ministère. Les ressources humaines ont tenu des ateliers pour tous les superviseurs.

Tout au long de l'année, des rappels ont été envoyés aux superviseurs au sujet de leurs responsabilités quant aux évaluations de mi-année, à l'encadrement et aux évaluations de fin d'année.

# Survol des opérations du ministère

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veut obtenir des résultats tangibles dans les salles de classe et les milieux d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur les services stratégiques qui appuient l'apprentissage et le développement de tous les enfants et de tous les élèves. Le rôle du ministère est le suivant :

- fournir l'éducation publique (de la maternelle à la 12e année)
- surveiller, soutenir et réglementer les services à la petite enfance dans la province
- veiller à l'intérêt public en ce qui a trait à la sûreté, à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui fréquentent les garderies réglementées.

Depuis 1967, le gouvernement provincial est le seul responsable du financement des écoles publiques, offrant ainsi à tous les élèves des chances égales de réussite. Le ministre de l'Éducation prescrit les programmes d'études et il établit les normes et les objectifs éducatifs.

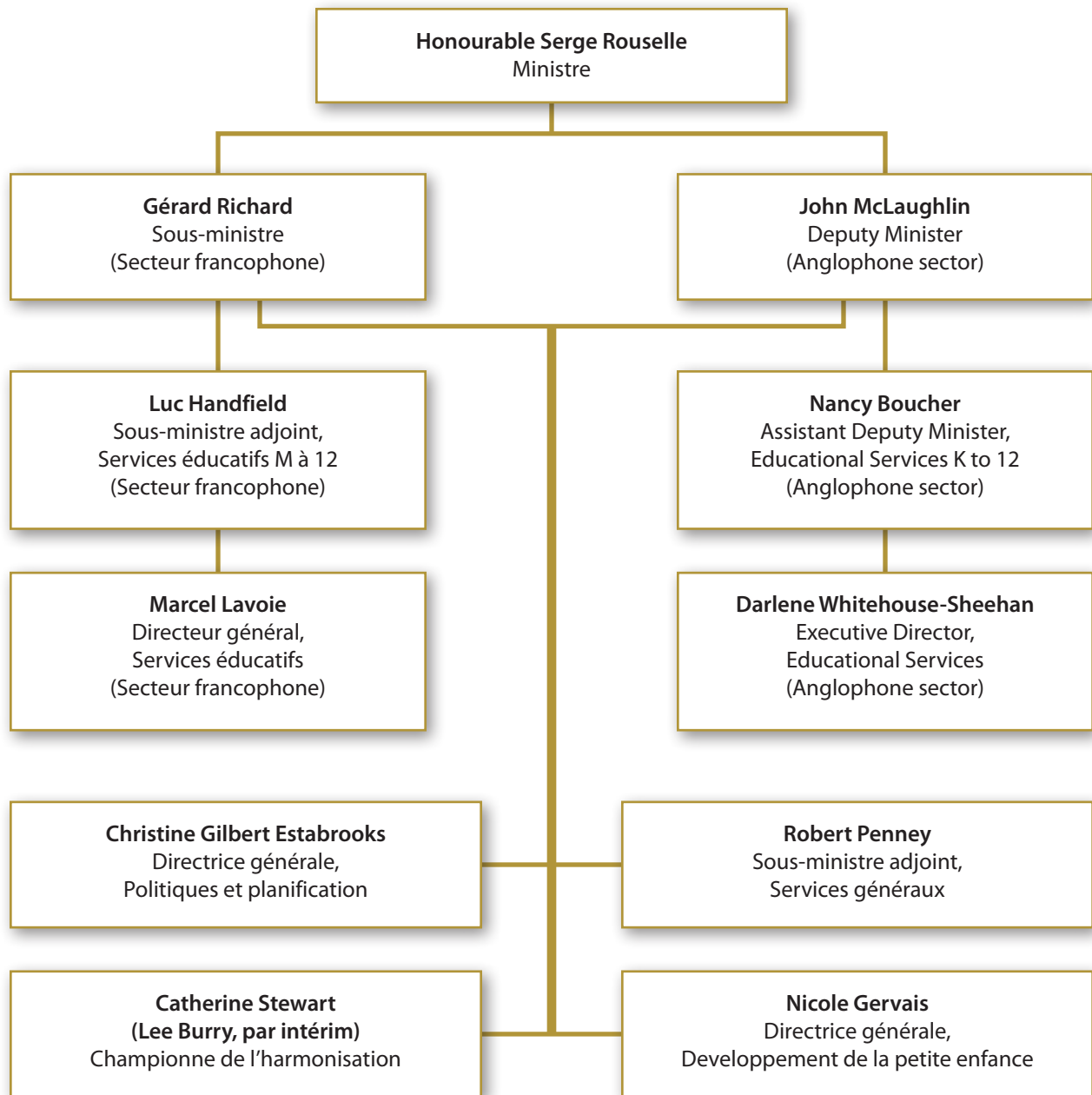
Seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick jouit d'un système éducatif dans lequel les élèves ont la chance d'apprendre en français et en anglais. Son système scolaire se compose de deux secteurs éducatifs distincts, mais parallèles : un francophone, l'autre anglophone. Chaque secteur linguistique du

ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de ses propres programmes d'études et d'évaluations.

Le système des écoles publiques compte sept districts scolaires – trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CED) sont composés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Ils sont chargés d'établir l'orientation et les priorités du district scolaire, ainsi que de prendre des décisions sur le fonctionnement du district et de ses écoles.

Les services et les programmes à la petite enfance sont principalement offerts par des organismes communautaires. Toutefois, les services s'alignent selon les différentes zones géographiques et selon la langue officielle des districts scolaires. Le ministère joue un rôle primordial pour la réglementation des services par l'intermédiaire de lois et de normes. Bien que le ministère offre certains programmes et services, la plupart des programmes de la petite enfance sont attribués par contrat à des organisations communautaires ou privées qui offrent des services comme le programme pour enfants autistes d'âge préscolaire ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants à risque de retards de développement. Les programmes et les services comprennent également un réseau de 782 garderies agréées.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Vue d'ensemble de la division et faits saillants

## Division des services à la petite enfance

### Vue d'ensemble

La Division des services à la petite enfance fournit un leadership pour le secteur du développement de la petite enfance. Elle est aussi responsable d'assurer le rapprochement des services à la petite enfance et des services scolaires, et d'effectuer la surveillance des services et des programmes de la petite enfance. De plus, la Division est chargée de l'administration des programmes et des services du ministère suivants destinés à la petite enfance :

Programme d'assistance aux services de garderie

- Programme d'intervention précoce (famille et petite enfance) incluant le programme des services de garderie aux fins de développement
- Services de garderie
- Programme amélioré des travailleurs de soutien
- Programme de prestations prénatales
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité
- Programme préscolaire en autisme
- Programme de développement du langage précoce (Parle-moi)
- Excellence dans l'art d'être parent/Le goût de lire

La division des services à la petite enfance compte neuf directions, dont cinq anglophones (une direction centrale et cinq sur les territoires des districts scolaires) et quatre francophones (une direction centrale et trois sur les territoires des districts scolaires).

### Faits saillants

- À partir du 1er avril 2014, la majoration des salaires pour les éducatrices et les éducateurs ayant une formation reconnue a augmenté de 0,25 \$ l'heure, ce qui porte la majoration du salaire horaire à 5 \$ l'heure.
- Au cours de l'exercice d'équité salariale, dans sa troisième année de mise en place, les salaires pour les éducatrices et les éducateurs n'ayant pas de formation reconnue ont été majorés de 0,08 \$ l'heure, passant à 2,98 \$ l'heure, et ce, depuis le 1er avril 2014.
- En 2014–2015, un financement supplémentaire pour 25 places dans le cadre du programme du personnel de soutien a été alloué afin d'assurer la participation des enfants ayant des besoins particuliers, dont les parents sont au travail ou en formation. Ce financement a permis d'appuyer 28 enfants supplémentaires pour un total de 251 enfants.

- Le ministère a poursuivi son partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire afin de finaliser l'entente de trois ans visant à faciliter l'inclusion dans la collectivité.
- Les résultats de la vérification de la conformité de l'application des normes prescrites par le ministère pour les agences préscolaires en autisme ont été partagés avec les agences. Les améliorations du programme préscolaire en autisme sont fondées sur ces résultats afin de maximiser les services directs aux enfants sur le spectre de l'autisme et leurs familles.
- Les rapports d'inspection annuels pour les installations de garderie (incluant les rapports datés du 1er janvier 2014) ont été affichés sur le site Web du ministère dans la liste des installations de garderie agréées à <http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/AGJE-Garderie-Promo.asp>.

### Indicateurs de rendement clés

- En 2014–2015, 1 000 nouvelles places en garderies agréées ont été créées, faisant passer le total de places à 25 557, ce qui a fait augmenter le taux provincial à 26,4 pour cent (1 pour cent de plus que l'année précédente).
- D'avril 2014 à mars 2015, 774 enfants ont reçu les services au programme préscolaire en autisme. Au cours du mois de septembre 2014, 161 enfants ont fait la transition vers le milieu scolaire.

## Division des services éducatifs francophones

### Vue d'ensemble

Les services éducatifs du ministère ont les responsabilités suivantes :

- définir les attentes relatives aux apprentissages que les élèves doivent effectuer de la maternelle à la 12e année;
- fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire à l'échelle provinciale et locale, des indications sur le niveau de réussite des apprentissages des élèves;
- fournir des programmes et soutenir les services d'appui à l'apprentissage des écoles pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative de tous les élèves;
- livrer les cours en ligne;
- favoriser la concertation et la collaboration des partenaires en éducation pour la réalisation du projet éducatif de l'école acadienne et francophone.



## Faits saillants

- Publication et lancement de la Politique d'aménagement linguistique et culturel.
- Offre de perfectionnement continu en inclusion scolaire pour le personnel des écoles.
- Développement et mise à l'essai de formations en ligne en autisme pour le personnel éducatif.
- Mise en œuvre des nouveaux programmes d'études de mathématiques en 12e année qui permettent aux élèves de faire des apprentissages mathématiques selon leurs champs d'intérêt, leurs passions et leur projet de vie-carrière.
- Publication des normes de rendement en écriture au primaire afin d'améliorer les compétences des élèves en littératie (à l'écrit).
- Publication du manuel « Le Nouveau-Brunswick » pour soutenir l'enseignement des sciences humaines en 3e et 4e année.
- Mise en œuvre du système de gestion formelle au sein de la Direction des programmes d'études et de l'évaluation et de la Direction des services d'appui à l'apprentissage afin de mieux répondre aux besoins des enseignants et des élèves de la province. Ce modèle organisationnel permet de mieux comprendre les défis liés aux apprentissages et de parvenir à des solutions plus rapidement.

## Indicateurs de rendement clés

### Littératie et numératie

#### Cibles :

- 85 pour cent des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture 2e et 4e année.
- 85 pour cent des élèves atteignent au moins le niveau acceptable aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire.
- 85 % des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques 10e année et de français 11e année.

#### Mesures actuelles :

- 76 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture silencieuse 2e année.
- 75 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture à haute voix 2e année.
- 63 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture 4e année.
- 76 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de français 5e année.
- 68 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de français 8e année.
- 78 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques 3e année.

- 67 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques 8e année.
- 53 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques 10e année (parcours A) et 61 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques 10e année (parcours BC).
- 60 % des élèves atteignent le niveau acceptable en français 11e année (régulier)..

## Inclusion

### Cibles :

- 100 % des directions d'école participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel sur les pratiques pédagogiques gagnantes qui favorisent l'instauration d'un environnement inclusif d'apprentissage.
- 100 % des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec un enseignement inclusif.

### Mesure actuelle :

- 100 % des directions d'école, des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage ont participé à des occasions de perfectionnement professionnel sur les principes de l'inclusion.

## Vie-carrière

### Cibles :

- Tous les élèves de la 6e à la 12e année sont engagés dans une démarche de développement de leur projet de vie-carrière.
- Au moins 200 projets pédagogiques entrepreneuriaux et autonomes sont mis en œuvre annuellement dans les écoles.

### Mesures actuelles :

- Aucune donnée disponible quant au nombre d'élèves engagés dans une démarche de développement vie-carrière avant 2016.
- 366 projets pédagogiques entrepreneuriaux ont été mis en œuvre dans les écoles francophones de la province.

## Construction identitaire

### Cible :

- 95 % des finissants et finissantes rapportent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.

### Mesure actuelle :

- 89 % des finissants et finissantes rapportent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.

## Distriets scolaires francophones

### Vue d'ensemble

Le système scolaire public compte trois districts scolaires francophones, dirigés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement et localement. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones sont responsables de veiller :

- au respect des politiques provinciales en matière d'éducation;
- à établir les orientations et les priorités propres à leur district;
- à la préparation des plans d'éducation et de dépenses,
- à la mise en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux;
- à l'établissement de politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district respectif.

### Faits saillants

Pour connaître l'ensemble des faits saillants, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>

## Division des services éducatifs anglophone

### Vue d'ensemble

La Division des services éducatifs (DSÉ) est chargée d'établir les normes, les programmes (y compris le programme de français langue seconde) et les services d'éducation provinciales, ainsi que de surveiller l'efficacité et l'équité du système d'éducation de la maternelle à la 12e année. La Division contribue à l'élaboration, à la mise en place et au suivi du plan éducatif anglophone et des processus additionnels publics. Le personnel de la DSÉ collabore aussi avec des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux et avec des partenaires externes pour améliorer l'apprentissage des élèves et la prestation de services aux élèves. Elle est composée de cinq directions, dont l'Office of First Nation Perspectives (bureau des perspectives des Premières Nations), qui est responsable de la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et modernes des Premières Nations.

### Faits saillants

- Plus de 900 membres du personnel pédagogique à l'échelle des quatre provinces atlantiques (dont 514 du Nouveau-Brunswick) ont suivi le programme de formation en ligne du ministère qui offre des compétences essentielles pour soutenir les apprenants ayant un trouble du spectre de l'autisme.

- Lancement du New Brunswick LGBTQ Inclusive Education Resource M-12, et participation de représentants de 100 écoles, du ministère et des bureaux de districts scolaires à l'apprentissage professionnel.
- Révision majeure des bulletins scolaires de la maternelle à la 8e année en consultation avec quelque 3 900 parents et 1 300 enseignants. Ces bulletins scolaires ont été mis à l'essai par le district scolaire Anglophone West.
- Le ministère a révisé son programme d'évaluation provincial par la mise en place du New Brunswick Balanced Assessment Framework. Il s'agit d'un nouveau cadre qui décrit le rôle de l'évaluation formative en classe par rapport à l'analyse comparative et du suivi des progrès par rapport à une évaluation sommative à grande échelle. Même si chacun de ces types d'évaluation permet d'obtenir des renseignements à divers niveaux de scolarité et à différentes fins, ensemble, ils procurent une structure d'évaluation globale et systémique qui éclaire les décisions de chaque élève jusqu'aux échelons provincial, national (Programme pancanadien d'évaluation) et international (PISA). Comme élément de ce nouveau cadre, le programme d'évaluation provincial est en train d'être restructuré afin de le faire correspondre aux évaluations nationales et internationales qui mettent l'accent sur les habiletés essentielles en lecture, en mathématiques et en sciences.
- Révision du programme de technologie des écoles intermédiaires; le codage est abordé dans le nouveau programme.
- Projet d'amélioration des mathématiques par le district scolaire Anglophone East pour les élèves de la 8e année. Les résultats du test d'évaluation des écoles mises à l'essai se sont améliorés de 15 pour cent.
- Partenariat avec le New Brunswick Community College (NBCC) afin de créer des cours en ligne pour les élèves du secondaire et ceux qui font du rattrapage scolaire.
- Élaboration de normes de pratique professionnelle pour les psychologues, les travailleurs sociaux et les orthophonistes qui travaillent en milieu scolaire.
- Développement en cours de programmes de langue Mi'kmaq et Wolastoqiyik qui seront offerts en classe et en ligne à partir de septembre 2015.
- Examen par l'Office of First Nation Perspectives and Curriculum K-12 (bureau des perspectives des Premières Nations) du programme de sciences humaines M-12 de la maternelle à la 9e année pour déterminer où l'on pourrait intégrer du contenu et des résultats pour les Premières Nations. Une ébauche comprenant des modifications au programme sur l'identité canadienne de la 9e année a été rédigée. Elle comprend aussi de nouveaux résultats d'apprentissage sur les pensionnats.

## Indicateurs de rendement clés

### Littératie et numératie

Selon des mesures de référence, le rendement lors des évaluations provinciales augmentera d'au moins 2 pour cent par année pour atteindre les objectifs suivants :

Primaire — 90 pour cent des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu en matière de littératie linguistique et mathématique lors des évaluations provinciales.

- Intermédiaire — 85 pour cent des élèves, dans leur programme d'études, atteindront ou dépasseront le niveau attendu en matière de littératie linguistique et mathématique lors des évaluations provinciales.
- Secondaire — 85 pour cent des élèves, dans leur programme d'études, atteindront ou dépasseront le niveau attendu en matière de littératie linguistique et mathématique lors des évaluations provinciales.

### Amélioration scolaire — Transfert des connaissances entre les dirigeants scolaires

L'objectif du processus d'examen de l'amélioration des écoles est d'harmoniser les pratiques des écoles, des districts et du ministère avec la recherche actuelle sur l'efficacité scolaire.

Cette mesure se fonde sur le degré de concordance des autoévaluations scolaires et des cotes des évaluateurs externes, et emploie le document indicateur provincial.

Les données indiquent des progrès de taille quant à la réduction des écarts de cotes entre les équipes d'évaluation internes (p. ex. l'autoévaluation scolaire) et externes au cours des deux dernières années :

- De 2013–2014 à 2014–2015, il y a eu une réduction de 36 pour cent des écarts de deux et trois points (sur une échelle de quatre points). Il s'agit d'une différence statistiquement importante.

### Milieux d'apprentissage inclusifs

D'après des mesures de référence, déjà établies ou à déterminer, les objectifs suivants seront atteints d'ici à juin 2016 :

- Au total, 100 dirigeants scolaires sur 218 ont participé à une formation sur le New Brunswick LGBTQ Inclusive Education Resource. Les autres dirigeants suivront cette formation au cours de l'année scolaire 2015–2016.
- De plus, 98 pour cent des directions d'écoles ont participé à des séances de formation de trois jours complets portant sur les moyens d'améliorer les pratiques d'éducation inclusive.

Chaque année, l'équipe de soutien des services éducatifs (ministère et districts scolaires) examine une portion choisie au hasard des plans d'apprentissage personnalisés (4 pour cent) pour évaluer la qualité des composantes principales du plan. En 2014-2015, les plans d'apprentissage personnalisés modifiés ont

été examinés. L'objectif est de faire en sorte que 100 pour cent des plans atteignent les attentes établies; le ministère examine les améliorations obtenues de l'automne au printemps :

- Les énoncés de justification des plans d'apprentissage personnalisés (modifiés) sont actuels et à jour; de 56 pour cent à 68 pour cent.
- Les objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, limité dans le temps) des plans d'apprentissage personnalisés (modifiés) sont actuels; de 77 pour cent à 76 pour cent.
- Les plans d'apprentissage personnalisés (modifiés) comportent des résultats actuels pour atteindre les objectifs d'apprentissage; demeure inchangé à 70 pour cent.
- Les plans d'apprentissage personnalisés (modifiés) contiennent des renseignements précis sur les stratégies pédagogiques; de 59 pour cent à 76 pour cent.

### Amélioration de la compréhension sur la culture des Premières Nations

- Augmenter de cinq pour cent le nombre d'initiatives s'appliquant à l'échelle d'une école pour promouvoir la compréhension de la culture des Premières Nations. Un point de référence devait être établi en 2013–2014; cependant, en raison des négociations en cours sur les ententes d'amélioration selon lesquelles 50 pour cent des droits de scolarité seraient remboursés aux districts scolaires pour qu'ils apportent du soutien et des services supplémentaires aux élèves des communautés des Premières Nations la référence n'a pas encore été établie. Le ministère commence à recevoir les rapports de l'année scolaire 2014–2015.

## Districts scolaires anglophones

### Vue d'ensemble

Le système d'enseignement public anglophone comprend quatre districts scolaires régis par des Conseils d'éducation de district (CED) formés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Chaque CED emploie une direction générale qui supervise la direction du district scolaire. Les districts scolaires anglophones sont responsables d'assurer :

- la mise en œuvre des politiques provinciales en matière d'éducation,
- la préparation des programmes d'éducation et des plans de dépense du district,
- la détermination des priorités du district scolaire,
- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et des programmes et services connexes,
- la création de politiques locales afin de répondre aux besoins du district.

## Faits saillants

Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chaque district scolaire, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>.

## Division des politiques et de la planification

### Vue d'ensemble

La Division des politiques et de la planification est composée de quatre directions. Elle est responsable de l'élaboration de politiques et de la prestation de conseils, des soumissions auprès du Conseil exécutif et du Conseil de gestion, de la coordination et du soutien législatif ainsi que de la préparation de notes d'information relatives aux principales activités gouvernementales. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, de la *Loi fédérale sur le droit d'auteur* et d'autres lois liées au mandat du ministère.

De plus, la Division recueille et analyse de l'information statistique clé, et développe et met en œuvre des instruments pertinents de collecte de données afin de garantir le caractère opportun et fiable des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. La Division est également responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'assurer la qualité pour le ministère et ses intervenants. Enfin, elle voit à tous les aspects de la certification des enseignants du système scolaire public du Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants

- Modification de la Loi sur l'éducation pour qu'elle intègre la nouvelle nomenclature et les nouveaux concepts employés en éducation inclusive.
- Coordination du renouvellement des ententes quinquennales relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations.
- Révision de la Politique 409 afin d'y inclure des éléments déclencheurs d'études de viabilité afin d'établir une démarche provinciale commune visant à aborder la question des critères minimaux à appliquer pour ce type d'étude.

### Indicateurs de rendement clés

- 77 pour cent (24 sur 31) des demandes déposées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée ont été traitées dans les délais prescrits par la loi (90 pour cent de la cible).

## Unité de l'excellence du rendement

### Vue d'ensemble

La Direction du processus d'excellence du rendement est chargée de la mise en œuvre du système de gestion au sein du ministère et, à ce titre, elle doit notamment :

- travailler avec les cadres supérieurs à l'élaboration, à la publication et à l'exécution de la stratégie du ministère;
- mesurer le rendement du ministère à l'aide d'outils comme SOMIA (stratégie, objectifs, mesures, initiatives et plans d'action), le tableau de bord équilibré et les indicateurs de rendement clés (IRC);
- cerner et exécuter des projets Lean Six Sigma en lien avec les objectifs stratégiques du ministère et viser l'amélioration des processus par l'élimination du gaspillage et des variations;
- permettre l'instauration d'une culture d'excellence du rendement pour favoriser la préparation des personnes et la disponibilité des renseignements.

### Faits saillants

- Lancement d'un projet pilote dans le District scolaire francophone Sud pour déployer un système de gestion officielle au sein du district. Le projet visait à harmoniser le rendement des écoles, du district scolaire et du ministère afin d'accélérer le rythme des améliorations dans les principaux secteurs d'activité (p. ex. rendement des élèves, services de soutien aux élèves, apprentissage professionnel, transport, installations, etc.).
- Formation de sept ceintures vertes dans le District scolaire francophone Sud pour diriger les projets d'améliorations des activités scolaires et des activités du district scolaire.
- Formation de 75 employés (de neuf écoles du District scolaire francophone Sud) en gestion quotidienne pour aider les écoles à stimuler les améliorations systématiquement et améliorer les résultats des élèves.
- Formation de cinq équipes du ministère sur les pratiques de gestion quotidienne afin de leur permettre de rehausser continuellement les résultats d'amélioration des processus.
- Mise en œuvre de plusieurs projets d'amélioration ayant permis d'améliorer les processus administratifs et les résultats.
- Instauration d'un nouveau calendrier des engagements pour permettre à l'équipe de leadership du ministère de faire part de sa stratégie et de la mettre en œuvre.

## Division des services généraux

### Vue d'ensemble

La Division des services généraux a la responsabilité d'offrir des services de soutien efficaces et efficaces dans les secteurs des ressources humaines, des services de systèmes d'information, des finances et des services, des installations éducatives et du transport scolaire, de la maternelle à la 12e année et à la petite enfance, aux niveaux du bureau central et des districts.

La **Direction des ressources humaines** élabore, promeut et soutien des programmes et des pratiques dans le domaine des ressources humaines afin d'établir, au sein du milieu de travail, une culture axée sur l'engagement à atteindre les normes établies d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation des services. La Direction est responsable de la prestation de services complets en ressources humaines aux cadres supérieurs du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, au personnel du bureau central et aux représentants du système scolaire public.

La **Direction des services de soutien informatique** est responsable de la mise en œuvre et du soutien des TI dans les écoles publiques et au bureau central du ministère. Elle est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des systèmes d'information administrative. De plus, elle coordonne la mise en œuvre des systèmes informatiques à l'échelle de la province, et ce, en collaboration avec le personnel technique des districts scolaires. La Direction s'occupe également de la gestion du réseau à grande distance qui relie toutes les écoles, les districts scolaires et le bureau central.

La **Direction des finances et des services** comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts, Services de paye des districts et Services administratifs. Elle est responsable de la budgétisation, de la comptabilité, de l'efficacité des contrôles internes, des rapports financiers sur les activités des districts scolaires, des services de paye de la Partie 2 des services publics et des services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle favorise la reddition de comptes et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratives.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre un soutien et de l'expertise aux districts quant à la planification et à la gestion des installations éducatives et du transport scolaire. L'objectif est de créer un milieu d'apprentissage et de travail sain et sécuritaire et de mettre en œuvre un service de transport scolaire sécuritaire et efficace.

### Faits saillants

- Augmentation de la transparence financière grâce aux modifications de la présentation des budgets principaux.
- Mise en œuvre d'un programme de renouvellement stratégique de l'infrastructure et d'un outil d'analyse multidimensionnelle quadruple résultat net pour le classement objectif des projets d'immobilisation proposés.
- Limitation des coûts à l'interne et initiatives de réduction des dépenses.
- Orientation de l'exercice de révision stratégique des programmes du ministère.

# Information financière

## Dépenses ministérielles : rapport de la situation par programme du primaire

Exercice clos le 31 mars 2015 (000 \$)

	Budget	Réel
<i>Services généraux et autres services d'éducation</i>		
– Frais de personnel	8 897 428	8 530 156
– Autres services	1 566 172	684 053
– Fournitures et approvisionnement	54 900	41 124
– Biens et matériel	16 500	22 519
– Contributions et subventions	–	1 716
– Service de la dette et autres frais	–	–
<b>Total</b>	<b>10 535 100</b>	<b>9 279 568</b>
<i>Enseignement primaire et secondaire</i>		
– Frais de personnel	860 037 245	880 306 719
– Autres services	123 008 872	118 974 219
– Fournitures et approvisionnement	16 089 404	23 238 346
– Biens et matériel	6 003 071	9 724 384
– Contributions et subventions	5 619 747	7 943 435
– Service de la dette et autres frais	250 000	185 239
– Divers	–	–
<b>Total</b>	<b>1 011 008 339</b>	<b>1 040 372 342</b>
<i>Early Childhood Development</i>		
– Frais de personnel	3 318 900	2 674 804
– Autres services	273 000	797 645
– Fournitures et approvisionnement	6 700	39 395
– Biens et matériel	–	19 455
– Contributions et subventions	69 620 400	67 988 043
– Service de la dette et autres frais	–	–
<b>Total</b>	<b>73 219 000</b>	<b>71 519 342</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 094 762 339</b>	<b>* 1 121 171 252</b>

\* Tous les efforts ont été déployés pour maîtriser les coûts, mais le ministère a connu un important dépassement budgétaire en 2014–2015, en grande partie parce qu'au cours des années précédentes, de nombreuses initiatives n'ont pas été mises en œuvre, causant donc des réductions budgétaires pour lesquelles les économies n'ont pas été possibles. Plus précisément, les réductions budgétaires en lien avec la gestion des absences imprévues, l'examen de la taxe à la consommation, l'augmentation de l'efficacité des TI et les réductions générales n'ont pas été réalisées pendant l'année.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Veuillez trouver ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2014–2015.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2014	2013
Permanent	180	184
Temporaire	33	32
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>216</b>

Le ministère a annoncé 40 concours, soit 31 concours ouverts (publics) et neuf concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties 2, 3 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	2
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, l'administrateur général du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a reçu aucune plainte alléguant le favoritisme et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombudsman.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
37	<i>Loi modifiant la Loi sur l'éducation</i> <a href="http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-37.pdf">http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2014/Chap-37.pdf</a>	Le 21 mai 2014	Modification de la <i>Loi sur l'éducation</i> pour qu'elle intègre la nouvelle nomenclature employée en éducation inclusive.



# Résumé des activités liées aux langues officielles

<b>Introduction</b>	Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a élaboré une <i>Ébauche de plan d'action</i> comprenant des mesures stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activités (axes) que l'on retrouve dans le <i>Plan du gouvernement sur les langues officielles 2011–2014</i> du GNB. Bien que le plan n'ait pas encore été approuvé par la haute direction, le ministère a su faire de la sensibilisation pour promouvoir les langues officielles à l'interne.
<b>Axe 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Un des objectifs et défis sur lequel le ministère voulait porter son attention en 2014-2015 était l'augmentation du niveau de participation à la communication informelle et formelle dans une langue seconde au sein du bureau central du ministère.</li> <li>– Le ministère encourage le personnel à se parler dans une langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés langagières. Cela peut être effectué en choisissant une langue commune de communication certains jours ou en offrant des occasions de discuter des éléments principaux de grammaire et de vocabulaire. Le ministère encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles.</li> <li>– Tous les profils linguistiques sont examinés une fois par année afin d'en valider l'exactitude. Les profils linguistiques sont tenus et mis à jour pour faire en sorte que le ministère puisse offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.</li> <li>– L'activité semestrielle pour tout le personnel du ministère est traduite simultanément. De plus, les conférenciers ont le choix de donner leur présentation dans les deux langues officielles.</li> </ul>
<b>Axe 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– En 2014–2015, le ministère a continué de créer un milieu où les employés sont libres de parler la langue de leur choix.</li> <li>– La langue officielle de préférence des employés est répertoriée dans le système d'information des Ressources humaines.</li> <li>– Les évaluations du rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. Une révision aléatoire (c.-à-d. 5 pour cent) des évaluations de rendement est menée par la Direction des ressources humaines pour garantir qu'elles sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.</li> <li>– Toutes les activités d'appréciation saisonnière et du temps des Fêtes sont tenues dans les deux langues officielles.</li> </ul>
<b>Axe 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Rapport annuel du ministère comprend une section sur les langues officielles traitant de l'état d'avancement et des différentes activités.</li> <li>– Le ministère continue de définir les mécanismes qui permettront de faire en sorte que les politiques soient respectées et que le service offert soit de qualité supérieure.</li> </ul>
<b>Axe 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les formulaires d'évaluation du rendement comprennent maintenant une section traitant des langues officielles.</li> <li>– Le personnel est encouragé à consulter les modules iLearn traitant des politiques de la langue de travail et de la langue de services, et les taux d'achèvement sont surveillés.</li> </ul>
<b>Conclusion</b>	Enfin, les sous-ministres ont mis en place une pause-café mensuelle pour les employés de la Partie 1 du ministère. Cette pause-café vise à communiquer les faits saillants et les nouvelles du ministère aux employés du bureau central. Chaque sous-ministre s'adresse dans sa langue aux employés, et ce, de façon accueillante, motivante et souvent humoristique. Cette initiative a été couronnée de succès si l'on s'en tient au grand nombre d'employés qui y assistent souvent.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Total	Adoptées
Comptes débiteurs — Droits de scolarité des Premières Nations (2013) <a href="http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap5f.pdf">http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap5f.pdf</a> Chapitre 5, pages 217 à 222	1	1

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. La Division des politiques et de la planification est responsable d'effectuer la surveillance de ces divulgations. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2014–2015.

# Annexe

## Sondage de fin d'études secondaires

Résultats par question dans l'index (%)

Secteur francophone (voir page 13)

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2011	2012	2013
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	40,1	37,8	41,8
Mon école est un endroit où je ne me suis jamais senti exclu.	67,3	64,0	69,7
En général dans mon école, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	76,6	73,7	76,4
La gestion de la discipline est efficace à mon école.	78,4	76,4	80,6
J'ai aimé mon expérience scolaire.	85,0	86,2	82,0
Je me sentais respecté à mon école.	86,8	85,9	84,1
En général dans mon école, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	87,6	85,4	85,3
À mon école, un adulte était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	85,4	82,7	87,3
Mon école est un milieu sécuritaire.	90,2	91,9	87,7

## Sondage de fin d'études secondaires

Résultats par question dans l'index (%)

Secteur anglophone (voir page 14)

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2011	2012	2013
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	35,2	34,1	40,8
Mon école est un endroit où je ne me suis jamais senti exclu.	59,7	56,6	54,0
En général dans mon école, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	61,0	59,2	58,6
La gestion de la discipline est efficace à mon école.	71,2	67,7	66,3
J'ai aimé mon expérience scolaire.	77,8	77,4	74,5
Je me sentais respecté à mon école.	79,4	77,4	75,8
En général dans mon école, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	80,0	78,2	77,0
À mon école, un adulte était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	78,3	79,0	79,1
Mon école est un milieu sécuritaire.	86,7	84,5	87,0